

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du mardi 10 octobre 2023**

Date convocation :	dix octobre deux mille vingt-trois, à 14h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART, Rémy MONET, François ROUYEYROL
Présents : 6	
Votants : 10	Absent(e)s et représenté(e)s: Charles ALDROVANDI représenté par Rémy MONET, Isabelle BENOIT représentée par François ROUYEYROL, Corentin CAPELIER représenté par Robert DEMOLIN, Patrick ROY représenté par Fanny JACQUART
Pour : 9	
Contre : 1	
Abstentions : 0	Excusé(e)s:
	Absent(e)s:
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Recrutement d'un agent temporaire faisant fonction d'Adjoint administratif sur un temps non complet (4 heures hebdomadaires) jusqu'au 24 juin 2024

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante que compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité, il convient de recruter un Adjoint administratif à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de recruter un Adjoint administratif à raison de 4 heures hebdomadaires, rémunéré au sur un temps non complet (4 heures hebdomadaires) jusqu'au 24 juin 2024.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 17/10/2023

et publié ou notifié



RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/10/2023
048-214800195-DE_135_2023-DE